

Année scolaire 2018-2019	Montant
Droits d'ouverture de dossier (nouveaux élèves)	
Ouverture de dossier	50 \$
Services éducatifs obligatoires	
Droits d'inscription	200 \$
Droits de scolarité ¹	3 800 \$
Frais accessoires obligatoires : frais de location de cadenas, frais pour l'assurance accident scolaire, frais de base pour les sorties éducatives obligatoires, accès à des logiciels en ligne, frais reliés aux activités socioculturelles et sportives communes et aux semaines thématiques.	295 \$
Frais reliés aux programmes : Selon le niveau de l'élève, ces frais couvrent l'utilisation et la réparation des instruments de musique, les fournitures utilisées en arts plastiques, le matériel périssable pour les cours de chimie, de physique et de sciences et technologie, la participation à l'activité théâtre dans le cadre du cours de français, les services d'orientation scolaire, les frais de location de volumes, certaines conférences et sorties obligatoires, etc.	De 70 \$ à 225 \$
¹ Le cas échéant, le montant des droits de scolarité pourra être majoré d'un montant égal à l'écart du montant de la subvention prévue et le montant réel établi aux règles budgétaires 2018-2019 du MEES.	
Autres frais	
Matériel didactique relié aux programmes : Selon le niveau de l'élève, ces frais couvrent les cahiers maison, les embouchures pour les instruments à vent, les anches ainsi que certaines fournitures scolaires fournies par le Collège.	De 40 \$ à 170 \$
Autres frais accessoires : Ces frais couvrent l'agenda et l'imprimerie.	70 \$
Volet technologique	
Miniportable MacBook Air - sans garantie Applecare - paiement annuel (période de remboursement sur 4 ans) (d'autres options et modalités de paiements sont offertes)	320 \$
Frais de configuration - frais de préparation personnalisée de l'outil technologique pour chacun des élèves - paiement unique	125 \$
Frais d'utilisation de réseaux - frais de structure, frais d'accès, service d'une ressource dédiée à la technopédagogie - paiement annuel	150 \$
Services accessoires facultatifs	
Frais de transport scolaire – pour le transport des villes suivantes : Beloeil, St-Basile-le-Grand, St-Bruno, Boucherville, Chambly, Carignan, Ste-Julie, St-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville et St-Mathieu-de-Beloeil <i>Le montant des frais de transport pourrait varier advenant un changement dans les subventions octroyées par le MEES</i>	795 \$
Frais de transport scolaire – pour le transport des villes suivantes : Longueuil, St-Hubert et St-Lambert <i>Le montant des frais de transport pourrait varier advenant un changement dans les subventions octroyées par le MEES</i>	845 \$
Frais de transport scolaire – pour le transport des villes de Candiac, Brossard et La Prairie	1 220 \$
Autres services facultatifs : D'autres services facultatifs peuvent être offerts (voyages, activités culturelles, activités sportives, autres) et seront payables selon les modalités qui seront communiquées au moment opportun.	
Réduction selon la politique familiale	
Lorsque la famille inscrit plus d'un enfant de la même famille en même temps au Collège Trinité (CT) et à l'Académie des Sacrés-Coeurs (ASC), les frais de scolarité ou les services de garde éducatifs à la petite enfance 4 ans de 8h40 à 11h00 et de 12h30 à 15h10, ou encore les droits d'éveil et de formation au préscolaire 5 ans seront réduits de 10 % pour le 2e enfant, 20 % pour le 3e enfant et 20 % pour le 4e enfant. Le premier enfant étant toujours considéré comme celui qui est le plus âgé. Par l'énoncé « un enfant de la même famille », l'établissement entend un enfant ayant le même père, mère ou tuteur puisque la réduction est accordée en fonction du lien de filiation.	
Modalités de paiement	
Les droits d'inscription de 200 \$ sont payables lors de la demande d'inscription et sont renouvelables annuellement.	
Le solde est payable par chèque postdaté en 1 ou 3 versements sensiblement égaux, comme suit: 1 versement : 1 ^{er} septembre 2018 et 3 versements : 1 ^{er} septembre 2018, 1 ^{er} décembre 2018 et 1 ^{er} mars 2019. Vous pouvez également payer par paiement préautorisé en 10 versements sensiblement égaux du 1 ^{er} septembre 2018 au 1 ^{er} juin 2019.	
Services accessoires facultatifs	
Selon les activités proposées aux élèves dans le cadre de cette passion, ces frais couvrent les droits d'entrée, le transport, la location et/ou l'achat de matériel (ou logiciels) spécialisé(s). Ils servent également à couvrir les services professionnels et techniques nécessaires à accompagner, soutenir et encadrer les élèves lors de certaines activités spécifiques. Le nombre de sorties/activités varie de 14 à 16 par année selon l'horaire établi par le responsable passion.	
Passion Santé et plein air	1 ^{re} et 2 ^e secondaire: 650 \$
Passion Techno science	1 ^{re} et 2 ^e secondaire: 750 \$
Passion Monde	1 ^{re} et 2 ^e secondaire: 750 \$
Passion Arts	1 ^{re} et 2 ^e secondaire: 750 \$